



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MATAWINIE
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

**AVIS PUBLIC
VENTE D'UN VÉHICULE**

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, que :

Conformément à l'article 6.1 du *Code municipal du Québec*, qui stipule que « le secrétaire-trésorier doit publier mensuellement un avis portant sur les biens d'une valeur supérieure à 10 000 \$ qui ont été aliénés par la municipalité autrement que par enchère ou soumission publique. L'avis doit décrire chaque bien et indiquer, en regard de chacun, le prix de l'aliénation ainsi que l'identité de l'acquéreur. » :

La municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a procédé à la vente du camion 10-roues International 2001 avec ses équipements à neige, pour un montant de 13 500 \$ taxes incluses, à l'entreprise Transport Martin Forget inc.

DONNÉ à Ste-Marcelline-de-Kildare, ce 19^e jour de mars 2021.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Duval, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Ste-Marcelline-de-Kildare, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h 30 et 16 h 30, ainsi que sur le site web de la Municipalité, le 19^e jour de mars 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 19^e jour de mars 2021.

Chantal Duval
Directrice générale et secrétaire-trésorière